



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

---

Présidente : Mme FRANCHET  
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,  
MM. BEZIA, EYL, LE PRUNENEC, MOZGALA, RAMACKERS  
CD : M. FORNARELLI  
Excusés : MM. BEAUJOUAN, LE BOULC'H

---

### PV du 19 avril 2022

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

### **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



### **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

#### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

### **FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

**ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende 500.00 €**

**(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans et +55 ans+ critères féminins).**

**Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans et + 55ans & critérium féminines).**

## DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*



Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix  
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.  
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :  
Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.  
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :  
Dimanche 1<sup>er</sup> et 8 mai 2022  
Jeudi 26 mai 2022  
Lundi 6 juin 2022

Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.  
Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Babin sera fermé du mercredi 20 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Faillu sera fermé du mardi 19 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de la Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon

Fermeture du terrain d'entraînement jusqu'au 15 mai 2022.  
Le terrain d'honneur reste disponible.

Courrier de la Mairie de Lisses

nous informant que le club FC Lissois est autorisé à organiser des rencontres les dimanches après 18 h sur le terrain synthétique du complexe sportif Stéphane Diagana.

Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles en Hurepoix

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 30 avril au dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 14 h.

Arrêté Municipal de la Mairie de Bures-sur-Yvette

Indisponibilité du terrain de football en herbe Chabrat du 14 et 15 mai 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Champlan

Fermeture du gymnase de la Butte comprenant les vestiaires du club de football à partir de fin avril 2022 jusqu'en janvier 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois

Le terrain d'honneur de football sera fermé les 22,23 et 24 avril 2022.



## COUPES

### TIRAGES le Mardi 3 mai 2022 à 19h à l'Institut Gaston VILLADIER au District de l'Essonne

Les ½ de finale auront lieu :

LE 21 MAI 2022 : U14

LE 22 MAI 2022 : SENIORS ESSONNE et DISTRICT, CDM, U16, U18, VETERANS et  
CHALLENGE +45 ANS

## FOOT FEMININ

### FMI NON PARVENUES DU 9 AVRIL 2022

#### U15 F A 8 \* Poule A

##### **Evry FC 1 / Palaiseau US 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

#### U15 F A 8 \* Poule B

##### **VYC 1 / Orsay Bures FC 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1<sup>er</sup> avertissement et amende à VYC pour refus de faire la FMI.

#### U18 F A 8

##### **Ulis CO 1 / Boissy Ss/ St Yon 2**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

### Match n° 24178018 remis au 23 avril 2022

#### **Boissy Ss/ St Yon 2 / Longjumeau FC 2 \* U18 F A 8**

Arrêté de fermeture de la Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



## COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

### **FMI NON PARVENUE DU 17 AVRIL 2022**

#### **Coupe Essonne**

##### **Tremplin Foot 1 / Longjumeau FC 1**

1<sup>ère</sup> et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 26 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

## CHAMPIONNAT SENIORS

### **FMI NON PARVENUE DU 10 AVRIL 2022**

#### **D1**

##### **Brétigny FCS 2 / Wissous FC 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 avril 2022.

#### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

Milly Gatinais FC 2 / Epinay Athlético FC 2 \* D5/C

**Accord de la Commission.**

#### **Match n° 23751310 du 13 février 2022**

##### **MNVDB FC 1 / Gif Sfoc 1 \* D2/A**

Retour du PV de la Sous-Commission Départementale de Discipline Procédures d'instruction du 6 avril 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit :

Match perdu par pénalité (-1 point - 0 but) à l'équipe de Gif Sfoc 1 pour en attribuer le gain (3 points - 1 but) à l'équipe de MNVDB FC 1.

Inflige au club de GIF Sfoc un retrait de 3 points au classement de l'équipe.

#### **Match n° 23554389 du 13 février 2022**

##### **Janville Lardy ASL 2 / Epinay Athlético FC 2 \* D5/C**

Retour du PV de la Sous-Commission Départementale de Discipline Procédures d'instruction du 6 avril 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit :

Match perdu par pénalité (-1 point - 0 but) à l'équipe d'Epinay Athlético FC 2 pour en attribuer le gain (3 points - 2 buts) à l'équipe de Janville Lardy ASL 2.



**Match n° 23751645 du 24 avril 2022**

**Milly Gatinais FC 1 / Morsang sur Orge FC 2 \* D4/A**

Demande de Milly Gatinais FC de changement de date et d'heure via Footclubs.

Refus de Morsang sur Orge FC.

Au vu du motif invoqué, la Commission maintient la rencontre à la date officielle.

**Match n° 23554030 du 24 avril 2022**

**MNVDB FC 2 / Draveil FC 2 \* D4/B**

Demande de MNVDB FC de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

**Match n° 23554163 du 24 avril 2022**

**Gif Sfoc 2 / MNVDB FC 3 \* D5/A**

Courriel de MNVDB FC en date du 19 avril 2022, nous avisant de son forfait.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de de MNVDB FC 3.

**Match n° 23554444 du 29 mai 2022**

**Lissois FC 3 / Montgeron ES 2 \* D5/C**

Après lecture de la programmation des matches de Lissois FC, la Commission fixe la rencontre à l'heure suivante : 13 h.

<b>CHAMPIONNAT CDM</b>
------------------------

**FMI NON PARVENUE DU 10 AVRIL 2022**

**D1**

**Tigery AS 5 / Longjumeau FC 5**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

**Match n° 23873301 du 27 mars 2022**

**Les Lusitaniens 5 / Bergeries AS 5 \* D2**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 7 avril 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission, soit :

Match perdu par pénalité aux deux équipes :

Les Lusitaniens 5 : (-1 point, 0 but)

Bergeries AS 5 : (-1 point, 0 but)

**Match n° 23873319 du 24 avril 2022**

**Villabé ETS 5 / Les Lusitaniens 5 \* D2**

Demande de Villabé ETS de changement de date et d'installation via Footclubs.



La Commission ne peut donner son accord, sans l'accord du club adverse et maintient la rencontre le 24 avril 2022.

## CHAMPIONNAT U14

### **FMI NON PARVENUE DU 26 MARS 2022**

#### **D3/C**

##### **Grigny US 2 / Arpajonnais RC 2**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1<sup>er</sup> avertissement et amende à Grigny US pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

### **FMI NON PARVENUE DU 9 AVRIL 2022**

#### **D3/B**

##### **igny AFC 1 / Ulis CO 2**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 avril 2022.

### **FMI NON PARVENUE DU 16 AVRIL 2022**

#### **D4/C**

##### **Révélation FA 1 / MNVDB-Villejust 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **Match n° 23533395 du 19 mars 2022**

#### **Athis-Mons USO 1 / Trois Vallées-Ollainville 1 \* D4/A**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 7 avril 2022.

Par ces motifs, ladite Commission dit match perdu par pénalité aux deux équipes :

Athis-Mons USO 1 : (-1 point, 0 but)

Trois Vallées-Ollainville 1 : (-1 point, 0 but)

### **Match n° 23533465 du 4 juin 2022**

#### **Saclas Méréville US 1 / Vigneux CO 2 \* D4/B**

Demande de Saclas Méréville US de changement de date via Footclubs.

Accord de Vigneux CO.



Refus de la Commission. Voir le PV du 12 avril 2022 de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

## CHAMPIONNAT U16

### **FMI NON PARVENUE DU 27 MARS 2022**

#### **D3/A**

##### **Orsay Bures FC 1 / Villabé ETS 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 avril 2022.

### **FMI NON PARVENUE DU 3 AVRIL 2022**

#### **D4/B**

##### **Etampes FC 3 / Mennecy CS 2**

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

### **FMI NON PARVENUE DU 10 AVRIL 2022**

#### **D4/C**

##### **Morangis Chilly FC 2 / Arpajonnais RC 2**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 15 avril 2022 à 21 h 55.

Amende pour transmission tardive à Morangis Chilly FC.

### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Verrières le Buisson 1 / Paray FC 1 \* D2/A

Milly Gatinais FC 1 / Dourdan Sports 1 \* D2/B

MNVDB-Villejust 1 / Ballancourt-Itteville 1 \* D3/B

**Accord de la Commission.**

### **Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

Paray FC 2 / Orsay Bures FC 2 \* D4/A

**Accord de la Commission.**

### **Demande de changement d'heure via Footclubs**

Savigny Foot CO 2 / Tremplin Foot 1 \* D3/A

**Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.**





### **Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs**

MNVBD-Villejust 2 / Arpajonnais RC 3 \* D4/A

**Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.**

### **Match n° 2355567 du 5 juin 2022**

**Saclas Méréville US 1 / Pays Limours ENT 1 \* D3/B**

Demande de Saclas Méréville US de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission. Voir le PV du 12 avril 2022 de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

## **COUPE ESSONNE U18**

### **Match n° 24490529 du 17 avril 2022**

**Linas Montlhéry ESA / Brunoy FC**

Demande de Linas Montlhéry ESA de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission fixera la rencontre au 1<sup>er</sup> mai 2022.

## **CHAMPIONNAT U18**

### **FMI NON PARVENUE DU 3 AVRIL 2022**

#### **D3/C**

**Athis-Mons USO 1 / Villabé ETS 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **FMI NON PARVENUES DU 10 AVRIL 2022**

#### **D2/B**

**Juvisy Académie 1 / St Michel FC 91 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

**Pays Limours ENT 1 / Grigny FC 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 avril 2022.



### **D3/A**

#### **MNVDB-Villejust 1 / Ste Geneviève Sports 2**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 avril 2022.

#### **Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

Grigny US 1 / SGSSP 1 \* D1 \* Du 24 avril 2022 au 22 mai 2022 à 17 h

**Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.**

#### **Match n° 23562491 du 23 janvier 2022**

##### **Ris Orangis US 1 / Draveil FC 1 \* D2/A**

Retour de l'extrait du procès-verbal de la Sous-Commission Départementale de Discipline Procédures d'Instruction du 30 mars 2022.

Ladite Commission inflige un retrait de 3 points au classement de l'équipe de Ris Orangis US 1.

De plus, ladite Commission inflige 2 matches de suspension de terrain à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 à l'équipe U18 D2 de Ris Orangis US par manque de sécurité envers les participants.

La Commission demande au club de Ris Orangis US d'informer le District du terrain de repli pour les matches du 15 mai 2022 et du 5 juin 2022, le mardi précédant ces matches.

#### **Match n° 23562462 du 24 avril 2022**

##### **Orsay Bures FC 1 / Savigny Foot CO 1 \* D2/A**

Demande d'Orsay Bures FC de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

#### **Match n° 23562464 du 24 avril 2022**

##### **Montgeron ES 1 / Milly Gatinais FC 1 \* D2/A**

Demande de Montgeron ES de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

#### **Match n° 23562550 du 24 avril 2022**

##### **Paray FC 1 / Pays Limours ENT 1 \* D2/B**

Demande de Paray FC de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

#### **Match n° 23562646 du 24 avril 2022**

##### **Ste Geneviève Sports 2 / Saclas Méréville US 2 \* D3/A**

Courriel du club de Ste Geneviève Sports demandant le report du match. (3 matches sur 2 terrains disponibles et terrain d'honneur fermé).

La Commission fixe la rencontre au 1<sup>er</sup> mai 2022.

### **COUPE ESSONNE VETERANS**

#### **FMI NON PARVENUE DU 17 AVRIL 2022**



### **Port. Ris Orangis 11 / Montgeron ES 11**

1<sup>ère</sup> et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 26 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

## **CHAMPIONNAT VETERANS**

### **FMI NON PARVENUE DU 10 AVRIL 2022**

#### **D4/B**

#### **Jeunesse Etampoise 12 / Linas Montlhéry ESA 12**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 19 avril 2022 à 19 h 11.

Amende pour transmission tardive à Jeunesse Etampoise.

#### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Orsay Bures FC 11 / Grigny US 11 \* D2/A

Jeunesse Etampoise 11 / Epinay sur Orge SC 11 \* D2/B

Paray FC 12 / Bergeries AS 11 \* D3/B

Villabé ETS 11 / Coudraysien FC 11 \* D3/B

Soisy sur Seine AS 12 / Brunoy FC 12 \* D3/C

**Accord de la Commission.**

#### **Match n° 23561238 du 5 juin 2022**

#### **Portugais Ulis AS 11 / Bondoufle AMC 11 \* D2/B**

Demande des Portugais Ulis AS de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission (Art. 10.3 du RSG du DEF).

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour.

## **+45 ANS**

### **FMI NON PARVENUE DU 10 AVRIL 2022**

#### **Poule C**

#### **Boussy-Quincy FC 8 / Paray FC 8**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 avril 2022.



### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

Paray FC 8 / Gif Sfoc 8 \* Poule C

**Accord de la Commission.**

### **Match n° 23561917 du 24 avril 2022**

**MNVDB FC 9 / Tournelle Concy Yerres US 8 \* Poule E**

Courriel de MNVDB FC du mardi 19 avril 2022 à 13 h 11, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe MNVDB FC 9.

### **Match n° 23561955 du 29 mai 2022**

**Les Vieux du Foot 8 / Molières-Pecqueuse 8 \* Poule E**

Demande des Vieux du Foot de changement de date et de terrain via Footclubs.

Refus de Molières-Pecqueuse.

Au vu du motif invoqué (terrain impraticable), la Commission maintient la rencontre au 29 mai 2022.

<b>+55 ANS</b>
----------------

### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Milly Gatinais FC 10 / Villebon SPF 10 \* Poule A

MNVDB FC 10 / Verrières le Buisson 10 \* Poule B

**Accord de la Commission.**

### **Match n° 23875977 du 10 avril 2022**

**Igny AFC 10 / Sud Essonne 10 \* Poule A**

Lecture feuille de match papier.

La Commission demande aux 2 clubs et à l'arbitre pour sa réunion du 26 avril 2022 le score de cette rencontre.

### **Match n° 23876059 remis au 17 avril 2022**

**Epinay sur Orge SC 10 / Angervilliers AS 10 \* Poule B**

Courriel d'Angervilliers AS du vendredi 15 avril 2022 à 09 h 41, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Angervilliers AS 10.